

Règlement intérieur

10^{ème} rapide de la Métropole du Grand Nancy

Préambule :

Par leur participation à ce tournoi, tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce règlement.

Article 1 : Généralités

Stanislas Echecs organise le **10^{ème} rapide de la Métropole du Grand Nancy**, le dimanche 14 septembre 2025 au Foyer Culturel Gérard Leonard, Place de l'Europe, 54130 Saint-Max. Il s'agit d'un tournoi rapide, sans limite élo pour s'inscrire.

Le Tournoi est ouvert à tous licenciés FFE et/ou étranger ayant acquitté ses droits d'inscription dans les délais de l'article 4a du présent règlement.

Les joueurs étrangers, non licenciés en France, doivent indiquer le code FIDE attribué par leur fédération.

Les résultats sont comptabilisés pour le classement élo rapide FIDE d'octobre 2025.

<https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=68560>

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

Les articles A.3 et A.5 du Livre de l'arbitre s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Un incrément étant prévu dans la cadence de jeu, la directive III ne s'applique pas pour l'intégralité de la manifestation

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son 1^{er} coup dans un délai maximum de dix (10) minutes par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie par forfait.

Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Tout joueur qui commet deux (2) coups illégaux constatés par l'arbitre pendant une même partie perdra cette partie.

Article 2 : Appariements et résultats.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées) à l'aide du logiciel informatique PAPI 3.3.8.

Les classements pris en compte pour l'appariement sont, dans l'ordre, le classement Rapide FIDE puis classement lent FIDE, puis le classement Rapide FFE et enfin les classements estimés dont l'arbitre est libre de fixer l'estimation pour certains.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription dans les délais précisés à l'article 4a du présent règlement.

Dans le cas où un résultat erroné a été enregistré, une partie a été jouée avec couleurs inversées et que le joueur signale le fait à l'arbitre un certain temps après la publication des résultats, ces informations doivent être prises en compte pour le classement et les appariements de la ronde à venir.

Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.

S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

La définition d'une fin de ronde est donnée dans l'article 7 du présent règlement. (art C.04.2 D.8)

Article 3 : Cadence.

La cadence du tournoi est de 10min+5sec/coup (cadence Fischer).

Article 4 : Organisation.

a) Inscription et Vérification des licences :

Il est possible de prendre une licence B sur place au coût de 8 € pour les Séniors (de 21 ans à 49 ans avant le 1er janvier de la saison en cours), Séniors + (de 50 ans à 64 ans avant le 1er janvier de la saison en cours) et Vétérans (65 ans ou plus avant le 1er janvier de la saison en cours).

Au coût de 3 € pour les catégories jeunes de Petit-poussin à Junior (moins de 21 ans avant le 1^{er} janvier de la saison en cours).

Les dernières inscriptions pourront être enregistrées jusqu'à samedi 13 septembre 2025 à 22h.

La vérification des licences aura été faite au préalable une 1^{ère} fois la veille de début du tournoi avec la liste des inscrits disponible à ce moment-là puis une 2^{ème} fois en même temps que les dernières inscriptions seront prises.

Il sera laissé à l'appréciation de l'arbitre et de l'organisateur, une éventuelle inscription d'un joueur ronde 2 ou 3.

Toute nouvelle licence prise sur place sera sous le code FRA au nom du club Stanislas Echecs. Un joueur déjà licencié pour la saison en cours ne peut changer de club qu'avec l'accord du Président du club quitté. Il ne pourra participer aux compétitions par équipes pour le compte de son nouveau club qu'avec l'accord de la Commission d'Homologation, qui aura été préalablement saisie par l'intéressé, et qui informera les Présidents des Ligues quittée et nouvelle de la demande et de sa décision.

Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'une joueuse.

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1^{er} septembre 2025 sur le site de la FFE.

b) Planning prévisionnel de la journée :

Pointage : 09h45 – 10h15

10h30 – 11h10 : lancement & 1^{ère} ronde

11h15 – 11h55 : 2^{ème} ronde

12h00 – 12h40 : 3^{ème} ronde

Pause méridienne : 12h40 – 13h45

13h45 – 14h25 : 4^{ème} ronde

14h25 – 15h05 : 5^{ème} ronde

15h05 – 15h45 : 6^{ème} ronde

15h45 – 16h25 : 7^{ème} ronde

16h25 – 17h05 : 8^{ème} ronde

17h05 – 17h45 : 9^{ème} ronde

Remise des prix : 18h00 au même lieu où le tournoi s'est déroulé.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix.

Droits d'inscription :

Gratuit pour les champions des précédents tournois du Rapide de la Métropole du Grand Nancy

Adultes - jeunes : 10€

Gratuit pour MF, MI et GMI

Prix au Classement général :

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

Prix par groupe de catégories :

1^{er} jeune - 20 ans (catégories : Ben, Min, Cad, Jun)

1^{er} jeune - 12 ans (catégories : Ppo, Pou, Pup) :

1^{er} Vétéran ou Senior Plus

1^{ère} féminine

Les prix seront calculés sur 50% des inscriptions

Les prix par catégorie sont garantis à partir de cinq (5) joueurs dans la catégorie.

Les prix sont non cumulables.

Les prix seront distribués à la place.

Tout joueur non présent à la remise des prix renonce *ipso facto* à son prix.

Tout prix non distribué restera la propriété de l'organisateur.

Article 6 : Classement et Départage.

Les joueurs seront classés par ordre décroissant de points de partie.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 point pour le gain, 0.5 point pour la partie nulle et 0 point pour la perte.

Les départages seront les suivants :

1^{er} départage : NOMBRE DE VICTOIRE

2^{ème} départage : BUCHHOLZ TRONQUE 2

3^{ème} départage : PERFORMANCE

Article 7 : Interdictions et Recommandations

Partie nulle :

-Les nulles par consentement mutuel sont interdites.

-Toutes les nulles doivent être constatées par l'arbitre.

-Si jamais deux (2) joueurs venaient à faire nulle sans l'avoir validé auprès de l'arbitre, le résultat de la partie sera un double forfait (F-F).

Fin de ronde et forfait :

- Une ronde sera considérée comme terminée quand la dernière partie de cette ronde sera réputée finie comme dans le livre de l'arbitre.

-Tout joueur ayant fait forfait ne sera apparié à la ronde suivante que s'il justifie de son absence avant la fin de la ronde pour laquelle il a été forfait.

-Tout forfait non-excuse et non justifié entraîne l'exclusion du joueur. Tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Moyens électroniques :

-Si un joueur apporte n'importe quel type de moyen électronique de communication dans l'espace de jeu, il devra être **totalemment éteint et non visible**. S'il est avéré qu'un joueur a apporté un tel équipement non éteint dans la salle de jeu, il perdra la partie, son adversaire gagnera. Si un joueur veut utiliser son téléphone portable, il doit d'abord en demander l'autorisation à l'arbitre.

Photo et cigarette :

-Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

-Les photos seront acceptées que durant les cinq (5) premières minutes de la ronde.

Conduite des joueurs :

- Le port d'une montre, électronique ou non, est interdit dans l'espace de jeu. S'il est avéré qu'un joueur porte une montre, il perdra la partie, et son adversaire gagnera.

- L'analyse et le blitz sont interdits dans les zones de jeu.

- Interdiction à un joueur d'aller en salle d'analyse pendant sa partie.

- Il est interdit de quitter la salle de jeu pendant les parties, sauf avec autorisation de l'arbitre.

- Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu, sauf avec autorisation l'arbitre

- Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des intéressés du jeu, des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, de l'arbitre et des adversaires.

- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

-Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

- Les joueurs doivent éviter toute remarque et tout agissement qui pourraient énerver, perturber un autre joueur ou bien jeter le discrédit sur le jeu d'échec.

- La salle de jeu est définie par les zones de jeu, la salle d'analyse, la buvette et les toilettes.

- Les joueurs doivent, notamment, éviter d'être à l'origine de sources de bruits dans la zone de jeu.

- Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire.

- Un joueur aura le droit de demander à l'arbitre l'explication d'un point particulier des Règles du Jeu d'Échecs.

- La violence tant verbale que physique ne peut être tolérée dans notre discipline. En conséquence tout joueur coupable d'incorrection ou ayant un comportement ostensiblement contraire à l'éthique du jeu encourt, selon la gravité de la faute, les sanctions suivantes : - Un avertissement : le deuxième signifiant l'exclusion du tournoi. - Directement l'exclusion immédiate du tournoi.

- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 8 : Arbitrage.

L'arbitrage sera assuré par les personnes suivantes :

Arbitre Principal : Audrey FROMHERZ – Arbitre AFO1 – FIDE ID : 26035928

Arbitre Adjoint : Julien MAHIEUX – Arbitre AFC – FIDE ID : 20697457

Article 9 : Commission d'appel, litiges et incidents.

Il n'est pas constitué de commission d'appel. Les appels devront être adressés directement à la Fédération Française des Echecs qui statuera.

L'ARBITRE PRINCIPAL
AUDREY FROMHERZ

L'ORGANISATEUR
STANISLAS ECHECS